

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départ de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------|
| 6 heures 36 minut. soir, | Omnibus. | 9 heures 49 minut. matin, | Express. |
| 4 — 10 — — | Express. | 11 — 50 — — | Omnibus. |
| 2 — 58 — — | matin, Express-Poste. | 6 — 36 — — | soir, Omnibus. |
| 10 — 23 — — | Omnibus. | 8 — 58 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. | 7 heures 27 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'Émancipation de Bruxelles publie la lettre suivante, qui lui est écrite de Berlin en date du 3 janvier. Cette lettre contient des assertions trop graves pour passer inaperçues : nous n'avons pas besoin de dire que nous en laissons à la feuille belge l'entière responsabilité.

« Je n'ai pas de faits nouveaux à vous annoncer, mais la situation morale empire. Il y a une quinzaine de jours, la masse des politiques croyait à la paix, et à peine daignait-on écouter les esprits sceptiques et pessimistes (ainsi les appelait-on) qui s'obstinaient à considérer comme très-vraisemblable la continuation de la guerre. Aujourd'hui, tout le monde prédit une grande campagne au printemps, dans la Baltique, en Pologne et ailleurs encore. Nos officiers ne comptent pas rester neutres; plusieurs se préparent déjà à tirer l'épée. On se montre fort occupé dans les bureaux d'état-major, et les administrations provinciales ont été discrètement averties qu'on peut avoir à leur prescrire, d'un jour à l'autre, le rappel immédiat des hommes de la landwehr. Dans les régions supérieures, on continue à vanter les bienfaits de la paix et à déclarer hautement qu'en tous cas, la plus stricte neutralité sera observée par la Prusse. Mais ce langage provoque des commentaires divers et parfois très-animés. Le parti russe relève partout la tête; on l'écoute avec moins d'embarras, on répond presque publiquement à ses caresses, et l'on ne cache plus la jalousie et le dépit que l'attitude bien dessinée de l'Autriche inspire à Berlin. Bref, on prononce d'un air belliqueux des paroles pacifiques, et l'on calcule volontiers toutes les chances qu'a encore la Russie de sortir à son avantage de la lutte qu'elle a provoquée.

« Je dois dire que les diplomates occidentaux semblent partager la conviction qu'une troisième campagne est inévitable. Ils énumèrent avec complaisance les flottes que l'Angleterre va lancer contre les côtes russes, les beaux régiments auxquels la France va montrer de nouveau le chemin d'Eylau et de Friedland, les forces promises par la Sardaigne, par la Suède, par l'Autriche... Dans toutes

ces prévisions, la Prusse est passée sous silence. On songe bien à elle, je crois même qu'on ne songe guère qu'à elle en ce moment; mais on se tait, de crainte de trop dire. La Belgique est trop particulièrement intéressée au problème, pour que je ne vous laisse pas le soin de le résoudre à votre convenance.

« Quel que soit le parti auquel on ait voué ses sympathies, on doit reconnaître que la neutralité prussienne deviendra impossible le jour où les drapeaux des alliés seront déployés sur la terre ferme, le long des rivages de la Baltique. Telle est du moins l'opinion générale, même parmi les membres du gouvernement. Or, la campagne dont il s'agit étant décidée, je n'ai pas besoin d'en indiquer les conséquences probables. Faire la guerre en Courlande, c'est l'allumer dans l'Europe entière. L'Allemagne s'apercevra trop tard qu'elle a été mal inspirée en 1853, lorsqu'elle s'est abstenue d'intervenir efficacement entre la Russie et les Puissances occidentales.

Nous empruntons au même journal une autre lettre qui lui est également écrite de Berlin, et qui n'est pas moins curieuse :

« Les amis de la paix ont appris avec plus de douleur que de surprise l'accueil glacial fait par l'empereur Alexandre au comte Esterhazy. Introduit auprès de Sa Majesté, le comte lui a remis l'ultimatum autrichien, en la suppliant d'agréer des conditions honorables dont l'empereur François-Joseph avait pris la ferme résolution de ne pas se départir. Le Czar n'a pas répondu un mot à cette communication respectueuse, mais ferme, et s'est borné à demander au comte des nouvelles de son voyage et de la santé de ses proches. Après une seconde tentative infructueuse pour amener le Czar à un échange d'explications, le comte a quitté le palais. Le résultat de cette entrevue a produit une profonde sensation à Pétersbourg. L'émotion ne sera pas moins vive en Allemagne, lorsqu'on y apprendra avec certitude que la mission du comte Esterhazy a échoué.

« L'obstination du Czar n'est pas unanimement approuvée à Pétersbourg; mais tous mes renseignements me donnent la conviction que le parti de la

guerre y a décidément le dessus.

« Les propositions autrichiennes sont un ultimatum, dans toute la force du terme; présentées par l'Autriche seule, avec l'agrément des Puissances occidentales, ces propositions déterminent implicitement le casus belli, c'est-à-dire que l'empereur François-Joseph y déclare qu'il approuve les conditions offertes à la Russie, et qu'il considérera comme un devoir de les appuyer par tous les moyens dont il dispose, rejetant sur la Russie l'entière responsabilité de ses refus déraisonnables. La Prusse ne s'est pas expliquée sur ces propositions, qui, du reste, ne lui ont pas été communiquées; elle s'est contentée d'engager le Czar à se mettre d'accord avec les puissances belligérentes.

« Il n'y a pas à douter du concours efficace que l'Autriche prêtera à ses alliés. La retraite de sa légation de Pétersbourg, fixée au 16 janvier, sera le signal de la mise sur le pied de guerre de son armée, et d'une proclamation détaillée dans laquelle l'Empereur expliquera les raisons qui l'obligent à prendre une part active à la lutte. La plupart des États allemands la suivront dans cette voie. Les autres, dominés par la Prusse, aviseront.

« En supposant la rupture accomplie, la France mettra à la disposition de l'Autriche et des confédérés allemands une armée de cent mille hommes, qui se rassemblera sur le haut Rhin et qui franchira ce fleuve dès que les circonstances l'exigeront. La Belgique restera neutre; si elle avait à défendre l'intégrité de son territoire du côté des provinces rhénanes, elle serait seule juge du mode de secours qu'elle aurait à accepter. Sa brave armée suffirait sans doute à la préserver de tout affront, et il est à présumer que sa frontière orientale ne serait pas plus violée que sa frontière du midi. Dans ce système, votre pays serait, pour la France même, un boulevard que cette puissance aurait intérêt à laisser intact. La Hollande se trouverait dans une situation analogue.

« Mes prévisions portent un peu loin peut-être, et j'avoue qu'elles sembleront prématurées aux gens qui suivent pas à pas le mouvement de la politique. Mais je crois devoir vous communiquer mes impres-

FEUILLETON

LE DERNIER JOUR DE FRASCATI.

(Suite.)

II.

Félicien dormait de ce sommeil agité qui suit les grandes émotions. A chaque instant, il se réveillait en sursaut, joyeux ou désespéré, selon la nature du rêve : il voyait danser devant lui des quadrilles de rois de trèfle et de dames de cœur; il se précipitait du haut du pont des Arts sur un lit de billets de banque; il épousait Julie devant un autel garni d'un tapis vert; il allait chez Susse acheter les cadeaux du jour de l'an; il ne trouvait pas un sou dans sa bourse pour les payer, et tous les bustes de Dantan éclataient de rire devant son humiliation; il se voyait aussi, dans une chaumière, avec Julie, buvant, dans des coupes de Bohême, le vin du Rhin, versé par un valet de carreau. Le génie des rêves fiévreux épuisait ainsi ses arabesques dans le cerveau de Félicien.

A neuf heures, il était déjà sur le boulevard, accusant de lenteur toutes les pendules, et les accusant de conspirer contre l'année 1858, par habitude de dévouement à feu 1857. Il bondit de joie devant l'horloge de la galerie de l'Opéra, dont le cadran immuable a marqué dix heures trois années consécutives, ce qui a causé tant de malheurs, entre autres le suicide d'un notaire de Rouen,

lequel manqua un rendez-vous d'affaires fixé à onze heures, et il fut déclaré en faillite par la faute d'un horloger! Que de crimes les horlogers ont commis à Paris!

Cette fois, ils troublèrent la jeune et belle veuve dans son doux sommeil du matin. Une vieille pauvre femme, qui jouait le rôle de camériste, jeta les hauts cris devant la précocité arrivée de Félicien, et voulut lui fermer la porte violemment. Notre héros prit une poignée de napoléons, et dit à la vieille :

— Tiens, voilà pour toi.

Un frémissement d'indignation gonfla toutes les rides de la bonne femme; d'une main sèche et vigoureuse, elle repoussa la main du corrupteur, et les napoléons lancés au lambris retombèrent en pluie d'or sur le parquet. L'octogénaire Danaé foula aux pieds ce vil métal, et garda sa vertu.

Félicien resta pétrifié de stupéfaction, et il ne reprit ses facultés locomotives qu'au grincement d'une porte qui s'ouvrait avec précaution. Julie, dans le plus adorable des négligés, sortait de sa chambre en poussant un ah! de surprise, feint ou naturel, qui fit incliner le torse de Félicien dans un angle de quarante-cinq degrés.

— Comment! c'est vous, Monsieur, dit la jeune femme; mais personne, je crois, n'est réveillé dans Paris?

— Excepté ceux qui n'ont pas dormi, Madame, répondit Félicien.

— Soyez toujours le bienvenu. Me permettez-vous de vous recevoir dans ce négligé du matin?

Félicien ne répondit que par un baiser mystérieux sur la main de la jeune femme. Celle-ci poursuivit ainsi :

— Il paraît, monsieur de Saint-Nérée, que vous avez tenté de séduire ma femme de chambre.... Ramassez donc vos étrennes, la bonne femme n'y touchera pas. Elle est pauvre, honnête, et heureuse de sa pauvreté. Vous, Messieurs, vous croyez qu'avec de l'or on vient à bout de tout dans ce monde. Erreur! Si vous saviez avec quel mépris nous regardons ces pièces de quarante francs. Ramassez donc cela, je vous prie... Si quelqu'un entrerait, on me prendrait pour la femme du tableau de Tierburg... Je lisais cette nuit, dans le poète anglais Southey, quatre vers dont voici le sens : « La pauvreté qui n'a besoin de rien est plus riche que l'opulence qui a besoin de tout... »

— Comment trouvez-vous cette pensée?

— Mais, Madame, cette pensée me paraît assez juste pour la pauvreté qui n'a besoin de rien; mais elle est rare, celle-là...

— Rare! eh! mon Dieu! voilà ma femme de chambre d'abord, puis moi; déjà deux personnes dans une seule maison. Au fait, que faut-il pour vivre? rien, ou presque rien. Avec six cents francs de pension que m'a laissés mon mari, je suis plus heureuse qu'une reine constitutionnelle. Mes goûts sont simples, ma vie est retirée, je fuis le théâtre parce que c'est un lieu de dépravation.

sions et le résumé des conversations les plus sérieuses, tout en vous laissant le soin de les apprécier.»

Nous croyons devoir relever une erreur commise par le correspondant de l'*Emancipation* : il est inexact de dire que les propositions des puissances occidentales n'aient pas été communiquées à la Prusse. Elles ont été communiquées au roi de Prusse par l'empereur d'Autriche dans une lettre autographe, et c'est la réponse du roi de Prusse à cette lettre que le colonel de Manteffel porte en ce moment à Vienne. — L. Boniface. (*Constitutionnel*.)

Quand nous nous appliquons, hier, à bien établir qu'il n'était venu encore de Saint-Petersbourg aucune nouvelle positive sur la réponse du Czar aux propositions autrichiennes, nous voulions prémunir le lecteur contre les bruits prématurés transmis aux journaux de Bruxelles, et en vertu desquels le comte Esterhazy aurait vu clore sa mission pacifique de la manière la plus brutale. Aujourd'hui, de nouveaux renseignements nous autorisent à persister dans notre affirmation et à regretter que diverses feuilles de Paris aient cru devoir reproduire les inventions du correspondant de l'*Emancipation belge*. D'après des nouvelles de Berlin, publiées par le *Journal de Dresde*, nous apprenons en effet, que des dépêches télégraphiques de Saint-Petersbourg ne font point considérer la position des négociations pacifiques qui s'y suivent, comme défavorables à une entente et notamment ne font pas craindre un refus positif des propositions récentes. » La Russie n'a donc point formulé, en tout cas, sa réponse définitive.

Ainsi tombe le bruit du rejet formel des propositions autrichiennes.

D'autres dépêches nous invitent également à persister dans notre pensée que la cour de Petersbourg épuiserait tous les délais et toutes les combinaisons avant d'éconduire l'envoyé de l'Autriche. Le roi de Bavière est à la veille d'envoyer, dit-on, lui aussi, à Saint-Petersbourg, un agent confidentiel pour appuyer les représentations faites par le baron Seebach. Le gouvernement du Czar n'ignore pas non plus que l'Autriche fait les plus grands efforts pour déterminer les Etats allemands à s'unir dans la pensée qui dirige sa propre politique et à prendre dans les négociations actuelles une position semblable à la sienne; il sait, enfin, que la cour de Vienne, ayant l'intention de faire une proposition à ce sujet à la Diète, prépare maintenant l'adhésion provisoire des cours allemandes par des missions confidentielles confiées à l'aide-de-camp de l'empereur François-Joseph, le comte O'Donnell. Dans une telle situation, la chancellerie russe ne saurait s'écarter de ses habitudes de temporisation qu'on sait traditionnelles.

Tout invite le Czar à ne rien brusquer afin de ménager au moins l'opinion de l'aristocratie allemande, la seule qui le soutienne encore contre l'animadversion générale des peuples germaniques. Les préparatifs qui se font en Suède alarment beaucoup les partisans de la Russie à Berlin. Le Ministre de la guerre a donné ordre à la Norvège de préparer ses troupes; les journaux suédois sont presque unanimes pour applaudir au traité fait avec les Puissances occidentales; il ne faut donc pas ajou-

ter à ces causes de relâchement dans le bon vouloir de la coterie Gerlac, en froissant le Gouvernement autrichien et les autres Etats allemands qui ont envoyé ou se préparent à envoyer des conseils suprêmes à Saint-Petersbourg, dans l'intérêt d'une paix que le monde entier, moins le vieux parti russe, sollicite et désire. — Havas.

Nous recevons à l'instant une lettre de Constantinople, du 31 décembre.

L'événement des derniers jours était l'imposante cérémonie qui a eu lieu le samedi 29 au palais impérial, où M. Thouvenel, escorté de tout le personnel de l'ambassade de France, s'était rendu pour remettre au Sultan les insignes en brillants de grand cordon de la Légion d'Honneur.

C'est la première fois qu'un sultan accepte une décoration étrangère, malgré toutes les tentatives faites à ce sujet à diverses époques, et dont la dernière est la mission extraordinaire envoyée, il y a dix ans, par le Portugal, pour porter au Sultan le grand collier de l'ordre de la Tour et de l'Épée.

Tous les ministres, les grands dignitaires et les pachas militaires, avaient été invités à assister à cette cérémonie, et ils s'y sont rendus en grande tenue. C'est en présence de cette assistance que l'ambassadeur de France a remis au Sultan la décoration et la lettre autographe de l'Empereur.

Voici la traduction du discours du Sultan, en réponse à celui qu'a prononcé M. l'ambassadeur de France :

« Je considère ces précieuses insignes, non seulement comme un souvenir de l'amitié particulière de S. M. l'Empereur, mon auguste allié, pour moi, mais aussi comme une des grandes conséquences de la mémorable alliance qui est destinée à consolider à jamais ces antiques relations d'amitié qui existent entre les deux empires. Je suis d'autant plus touché de cette marque d'égards de la part de Sa Majesté que c'est la première décoration étrangère que je reçois, et je me réjouis également de la recevoir des mains d'un ambassadeur aussi distingué que vous.

« J'espère fermement que mes efforts incessants pour le bonheur de tous mes sujets seront couronnés de succès désirés, et que mon empire, devenu désormais un des membres de la grande famille européenne, prouvera à l'univers entier qu'il est digne d'occuper une place importante dans le concert des nations civilisées. La Turquie n'oubliera jamais les généreux sacrifices que ses nobles alliés se sont imposés pour amener cet heureux et grand résultat.

« J'écrirai directement à l'Empereur pour le remercier; mais je vous recommande, Monsieur l'ambassadeur, de lui faire parvenir les expressions de mes sentiments. »

A l'occasion de cette cérémonie, le conseil des ministres, qui devait avoir lieu ce jour-là, a dû être renvoyé au lendemain. Il a été tenu à la Porte et a duré toute la journée; comme dans les précédents, on s'est exclusivement occupé de la situation de l'Asie après la chute de Kars. Cette grave question absorbe depuis quelque temps le Gouvernement et le force à négliger plus ou moins toutes les autres. On annonce, du reste, que déjà des ordres ont été donnés afin de poursuivre avec un redoublement

d'activité l'exécution des mesures adoptées dans les premiers conseils militaires, en vue de réunir des moyens de défense suffisants en Asie et de couvrir Erzeroum. On fait de grands préparatifs à l'arsenal, et on travaille nuit et jour dans les ateliers de la direction de l'artillerie.

D'après les nouvelles les plus récentes d'Erzeroum, en date du 18 décembre, le général Mourawieff était toujours à Kars et ne pouvait pas en sortir, à cause de l'immense quantité de neige qui couvrait la terre et qui continuait à tomber.

Des lettres particulières annoncent l'arrivée d'Omer Pacha à Redout-Kalé; mais le gouvernement et les ambassadeurs n'ont rien reçu à ce sujet. On espérait que le bateau de Trebizonde, attendu d'un jour à l'autre, viendrait mettre enfin un terme à cette incertitude.

Le courrier de Crimée est arrivé le 31, au matin, avec la correspondance du 29, qui ne contient aucun fait nouveau. Le général Lespinasse, aide de camp de l'Empereur, est arrivé par cette occasion; il est reparti le soir même pour la France, où il va passer un congé de quelques semaines.

Les froids sont très-vifs en Crimée; mais pas également sur tous les points. Du côté d'Eupatoria, surtout, l'hiver est des plus rigoureux. Dans l'Azoff, les glaces avaient déjà commencé à chasser les bâtiments et à les forcer de descendre jusqu'en deçà de Saint-Paul.

M. de Prokesch, internonce d'Autriche, a ouvert ses relations avec la Porte, de la manière la plus satisfaisante et qui fait espérer la continuation des meilleurs rapports entre les deux Etats. On pensait que sous peu de jours on allait s'occuper de la réorganisation des principautés danubiennes. — L. Boniface. (*Constitutionnel*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Dresde, lundi soir. — « D'après une correspondance de Berlin, reproduite par le *Journal de Dresde*, qui vient de paraître, des nouvelles télégraphiques préalables, venues de Saint-Petersbourg, ne font point paraître la position des négociations pacifiques qui s'y suivent comme défavorables à une entente et notamment ne font pas craindre un refus positif des propositions récentes. »

Berlin, mardi 8 janvier. — On prétend ici, que la réponse de la Russie aux propositions de paix de l'Autriche est en route pour Vienne, où elle arriverait le 13 ou le 14 janvier. — Havas.

Berlin, 8 janvier. — On a reçu à St-Petersbourg des lettres d'Odessa annonçant des froids extraordinaires.

Les rades de Taganrog, Mariannopol, Rostoff et toutes les diverses embouchures des fleuves sont entièrement gelées.

Les généraux Osten-Sacken, Liprandi, Kotzebue sont arrivés à Odessa, pour y tenir un conseil de guerre. (*Constitutionnel*.)

Marseille, lundi 7 janvier. — « L'*Euphrate* apporte des nouvelles de Constantinople en date du 31 décembre. Sur ce navire se trouve le cercueil de M. Mickierwicz, mort à Constantinople, où il était chargé d'une mission du Gouvernement français; un bataillon de Polonais a assisté à la cérémonie funé-

Je lis M. de Sénancourt, M. de Ballanche et M. Fitcher. Le soir je m'interroge sur l'emploi de ma journée, et je dépose mes réflexions dans un album. Certainement ma vie n'est pas très-amusée, comme vous voyez, mais je jouis de la paix du cœur; c'est beaucoup.

— La voilà relancée dans ses bizarreries, se dit mentalement Félicien; mais qu'elle est jolie ainsi avec ses cheveux de jais brouillés sous la dentelle, et cette fraîcheur rose et savoureuse que le sommeil donne au visage, lorsque la fièvre d'une passion ne brûle pas le cerveau!

Julie se renversa négligemment sur son fauteuil, croisa les bras sur son sein, allongea ses jolis petits pieds sur un tabouret délabré, et dit avec un ton de nonchalance délicate :

— Eh bien! monsieur de Saint-Nérée, à quand le mariage?

Une foule de syllabes sourdes et de diphthongues brumeuses roulèrent dans la bouche de Félicien, et de ce chaos naquit cette réponse :

— Madame, je venais ce matin demander le jour de votre choix.

— Donnez-moi votre main, dit la jeune femme avec un sourire perlé : je veux me marier dans six jours, le 6 janvier, le jour des Rois. Il y a une belle étoile attachée à cette fête, n'est-ce pas?

— Le 6! s'écria Félicien exalté; bonté du ciel! serait-il possible?

— Et pourquoi pas? Y aurait-il obstacle de votre part? ne m'avez-vous pas dit que vos affaires seraient terminées avec l'an 1837?

— Oui, Madame, c'est vrai, je vous avais dit cela... je suis prêt.

— Vous savez que je ne suis pas exigeante. Je ne vous demande ni châles indiens, ni bijoux, ni corbeille de noces; je me contente des cent mille francs que vous me donnerez pour ma dot, et que je placerai à six pour cent, sur première hypothèque, chez un banquier de mon pays. Avec six mille francs de rente, nous vivrons à Abbeville comme des rois abolus... Vous n'êtes pas prodigue, je pense; vous n'avez pas quelque défaut secret; vous n'êtes pas joueur?... Est-vous joueur?

— Moi!... moi, Madame!... oh!...

— Monsieur de Saint-Nérée, votre émotion...

— Madame! mon émotion est naturelle... votre soupçon me fait monter la rougeur au visage.

— C'est que j'ai juré que jamais ma main ne toucherait la main d'un joueur... Monsieur de Saint-Nérée, sachez que mon premier mari m'a sacrifiée sur une table de jeu!... non pas lui, le pauvre homme! mais son ami... un infâme!... laissez-moi répandre quelques larmes... Mon mari avait confiance dans cet homme... et cet homme prit notre fortune pièce à pièce et l'engloutit sous la *dame de cœur*! Félicien, vous savez si vous m'êtes cher, depuis le jour où vous m'avez sauvé la vie; eh bien! je renoncerais tout de suite à votre amour si

je savais que votre cœur et votre esprit ont été souillés de cette horrible passion.

Cette sortie avait ôté à Félicien l'usage de la voix, et ce malheur lui fut assez heureux; car il n'aurait su que répondre, placé entre deux écueils, le mensonge et la confession. Il eut recours à une pantomime équivoque; il regarda le plafond d'un air béat, et mit sa main droite sur son cœur. Julie parut se contenter de ces expressions muettes, et, adoucissant son organe, elle dit :

— Oui, se disait-elle assurément, c'était ici... à cette place... Pourquoi le dieu qui m'a soufflé ce caprice rêveur a-t-il voulu que ses suites prissent une telle place dans ma vie? Si c'était pour changer mon cœur, puisque mon cœur est changé, pourquoi m'ôte-t-il aujourd'hui le prix du repentir?... Pauvre, maintenant, je puis tendre la main sans honte à cet inconnu... ce serait demander ce que j'espérais offrir... ce serait céder, parce que je ne suis plus riche, perdre l'honneur de ma conversion... Ce serait d'ailleurs chercher un affront de plus, après tous ceux qu'il m'a faits... car je me trompais... J'ai cru subir les représailles d'un amour méconnu... c'était la froide récréation d'un méchant qui profite de ses droits... J'allais dire à mon père ce qu'il faut bien qui soit vrai enfin... que je l'aime peut-être... Et c'est lui qui a sollicité, obtenu la faveur cruelle de venir consommer ma ruine... qui s'est donné la joie d'assister à mes premières douleurs!

(La suite au prochain numéro.)

bre qui a eu lieu à cette occasion dans la capitale de la Turquie.

» M. Thouvenel a remis au Sultan la plaque en diamants, ainsi que les insignes de Grand-Croix de la Légion-d'Honneur. En cette circonstance, l'ambassadeur de France entouré d'un cortège magnifique, a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir combien une manifestation aussi éclatante des sentiments de l'Empereur des Français témoignait en faveur de l'alliance qui a placé la Turquie sous la sauvegarde du droit européen et de la civilisation. Le Sultan a répondu chaleureusement à ces paroles.

» Le baron Lejeune est arrivé à Constantinople; il porte en Perse des décorations et les ratifications du traité de commerce récemment conclu.

» En Crimée, les Russes tirent avec une redoublement d'activité sur les travailleurs qui préparent l'explosion des bassins de Sébastopol.

» Les autres batteries de l'ennemi, qui ne peuvent atteindre le quartier général français, tirent moins. — Havas.

FAITS DIVERS.

On a reçu, il y a peu de temps, à Woolwich, des carabines russes qui se chargent par la culasse. Elles ont été fabriquées à Liège et prises à Balaclava. Ce sont de pesantes et massives armes de guerre, dont le canon a cinq pieds de longueur. Néanmoins, l'avantage que présente cette espèce de carabine, n'est pas à dédaigner; elle se charge et fait feu avec une extrême rapidité. Sa pesanteur et sa longueur nécessitent l'usage d'un trépied pour l'ajuster et faire feu, et la portée n'en est pas, du reste, plus grande que la carabine Minié ordinaire. — Havas.

— En 1840, lors de la répartition des fonds de la souscription faite au profit des victimes de l'inondation de novembre, un propriétaire de Serin à Lyon, auquel la commission avait alloué une indemnité de 1,000 francs, abandonna charitablement cette somme à un de ses locataires, que le désastre avait ruiné à peu près complètement. Ce dernier, qui faisait à cette époque un petit commerce de marchand de bois, put, grâce à cette libéralité, relever ses affaires; aujourd'hui, il est maître marinier et propriétaire de plusieurs bateaux sur la Saône.

Or, il est arrivé que son ancien bienfaiteur est à

son tour tombé dans le malheur. Des revers commerciaux, l'âge, les infirmités, l'ont réduit à la situation la plus précaire, et le travail de sa fille pouvait à grand'peine subvenir aux besoins de son existence. Informé de sa détresse, celui qu'il avait secouru en 1840 est venu non moins généreusement à son aide. Ces jours derniers, il a mis à sa disposition une somme de 3,000 fr., au moyen de laquelle le pauvre vieillard pourra finir tranquillement ses jours dans une maison de santé. En outre, le maître marinier s'est chargé de la fille de son ancien propriétaire, qu'il a prise à son service.

(Salut public.)

DERNIERES NOUVELLES.

L'entrée triomphale, dans Paris, d'une nouvelle brigade de notre armée d'Orient, a eu lieu, sinon avec autant de solennité que celle de la garde, du moins avec le même éclat. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*: — Le Ministre de la guerre vient de recevoir du maréchal Pélissier la lettre suivante:

« Grand quartier général à Sébastopol, le 28 décembre 1855.

» Monsieur le Maréchal, — J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un nouveau coup de main exécuté par les volontaires de la division d'Autemarre, dans la nuit du 26 au 27 du courant.

» Informé qu'un poste de 80 fantassins du régiment de Smolensk et de 20 Cosaques du Don était établi sur un mamelon situé à 500 mètres environ du col de *Cardonne-Bell*, le général d'Autemarre a autorisé le lieutenant-colonel Lacretelle à faire une tentative pour enlever ce poste avec les deux compagnies d'éclaireurs adjointes à nos avant-postes.

» Le verglas, qui entravait la marche des hommes dans ces terrains difficiles, a plusieurs fois failli être un obstacle. Néanmoins l'opération a réussi; 18 Russes ont été atteints et tués sur place, à la baïonnette, en cherchant à se défendre; 18 autres ont été faits prisonniers. Les Cosaques s'étaient repliés à la nuit tombante, sur Kokloz; il n'en était resté que deux avec ce poste avancé. Ils ont été pris, ainsi que leurs chevaux, par nos hommes, qui ont rapporté, en outre, une trentaine d'armes de toute espèce.

» Le capitaine qui commandait le poste ennemi a été tué. Nous n'avons eu ni tués ni blessés.

» Les capitaines Pichon et Nehlich ont dirigé ce coup-de-main avec leur vigueur et leur intelligence habituelles; ils se louent beaucoup de la conduite de leur troupe.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, etc. »

Berlin, 8 janvier, au soir. — « Il existe ici beaucoup d'espérances très-favorables au sujet d'une entente entre la Prusse et l'Autriche relativement à la manière de traiter la question de paix à Saint-Petersbourg et devant la Diète de Francfort.

» M. de Fonton, ambassadeur de Russie à Hanovre, remplace à Saint-Petersbourg, M. Ladenski qui vient de mourir. »

Hambourg, mercredi 9 janvier. — « Le gouvernement danois, dans une circulaire qu'il vient d'envoyer aux divers Etats européens, renouvelle la déclaration en vertu de laquelle il persiste à rester dans sa position de puissance neutre, n'admettant aucun engagement relatif au traité conclu, le 21 novembre, entre la Suède et les Puissances occidentales. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Teyssier, connu presque dans toute la France par sa méthode vraiment prodigieuse de dessin linéaire, veut bien faire un petit séjour dans notre ville. Il donnera des leçons particulières; et, dans une demi-heure, il se charge de procurer à toute personne le moyen de tracer tout dessin possible; il garantit le succès de ses leçons même sur des enfants de 8 ans.

Cette précieuse invention doit principalement profiter aux ouvriers, qui, après une demi-heure d'étude, seront à même de faire eux-mêmes les plans dont ils ont si fréquemment besoin. — Les chefs d'institution ont aussi un grand intérêt à connaître cette méthode.

M. Teyssier est descendu à l'hôtel de France, où l'on pourra le faire demander.

Prix de la leçon unique, 5 francs, payables après succès.

P. GODET.

BOURSE DU 5 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 63.

4 1/2 p. 0/0 hausse 33 cent. — Fermé à 91 73.

BOURSE DU 7 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 63 30

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 91 23

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

VENTE

Par licitation entre majeurs et mineurs,

D'UNE MAISON

et

DÉPENDANCES.

ET DE TERRES ET PRÉS,

Situés commune de Saint-Clément-des-Levées;

Le tout dépendant de la succession de M. René-François PENNEAU, en son vivant propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.

L'adjudication aura lieu en la salle de la Mairie de la commune de Saint-Clément-des-Levées, le dimanche 27 janvier 1856, à midi,

Par le ministère de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt décembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré et signifié;

Et à la requête de: 1^o M. François Tremblay, cordonnier, demeurant aux Ulmes; 2^o M^{me} Renée Tremblay, gageuse, veuve de M. Louis Riffier, demeurant à Saumur;

Agissant au nom et comme héritiers pour partie de M. René-François Penneau,

Poursuivant la licitation et ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de: 1^o M^{me} Marguerite-Perrine Tremblay, femme du sieur René Artif, marinier, de lui séparée quant aux biens, et dudit sieur Artif pour la validité, demeurant à Saumur, aussi héritière pour partie dudit sieur Penneau, co-li-

citants, ayant pour avoué M^e Labiche;

2^o M^{me} Jeanne-Marie Tremblay, épouse du sieur Pierre Besnard, cultivateur, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, et celui-ci pour l'autoriser;

3^o M^{me} Louise Penneau, veuve Pierre Corbineau, demeurant à Saint-Clément-des-Levées;

4^o M^{me} Agathe Penneau, femme de François Dufour, cultivateur, demeurant à Denezé, et celui-ci pour la validité;

5^o Françoise Simoine, femme de Jean Béhu, tailleur de pierres, et celui-ci pour son autorisation, demeurant en la commune de Longué;

6^o Julienne Simoine, femme de Jean Penneau, marinier, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour autoriser sa femme;

7^o Pierre Simoine, marinier;

8^o Marie Derouineau, femme du sieur Clément Corbineau, marinier, et celui-ci pour la validité;

9^o Françoise-Julienne Derouineau, épouse de M. François Legeay, cultivateur, et celui-ci pour son autorisation;

10^o Jeanne Penneau, femme de Pierre Breton, jardinier, et celui-ci pour son autorisation;

11^o François Penneau, marinier, Ces derniers demeurant à Saint-Clément-des-Levées;

12^o Constant Penneau, marinier, demeurant en la commune de Chenet-les-Tuffeaux;

13^o Eléonore Penneau, veuve de René Maupoint, femme de confiance à Champigné, canton de Chateauf-sur-Sarthe;

14^o Marie Penneau, couturière;

15^o Julienne Penneau, aussi couturière;

16^o Françoise Gautier, journalière;

17^o François Gautier, marinier, Ces quatre derniers demeurant à Saint-Clément-des-Levées.

18^o Modeste Beaugnon, épouse de Etienne Miellay, cultivateur, et celui-ci pour son autorisation, demeurant commune de Louerre;

19^o Anne Beaugnon, veuve de Auguste Meunier, cultivateur, demeurant en la commune de Saint-Martin-de-la-Place;

20^o Marie Beaugnon, femme de Pierre Goguelet, filassier avec lequel elle demeure à Bagueux, et celui-ci pour son autorisation;

21^o Françoise Dufour, veuve de M. Louis Laroche, propriétaire demeurant à Saumur, quartier de la Croix-Verte;

22^o Marie Choyer, veuve du sieur René Derouineau, propriétaire et aubergiste, demeurant au bourg de St-Clément-des-Levées, au nom et comme tutrice naturelle et légale de: 1^o Marie-Louise Derouineau, 2^o René Derouineau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec le sieur Derouineau son mari;

Tous les sus-nommés légataires, dans des proportions diverses, de M. François-René Penneau, sus-nommé,

Co-licitants, ayant pour avoué M^e Chedeau, demeurant à Saumur;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Clément Corbineau, marinier, demeurant à St-Clément-des-Levées,

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Marie-Louise Derouineau et René Derouineau, ci-dessus nommés;

Il sera, le dimanche vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-six, à midi, en la salle de la Mairie de St-Clément-des-Levées, procédé, par le ministère de M^e Guérin, notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés commune de Saint-Clément-des-Levées.

1^{er} LOT.

Un morceau de pré, situé dans la Haute-Prairie-Demion, joignant au

levant le sieur Louis Normand et autres, au sud M. Haran, à l'ouest M. Despeigne, au nord le sieur Guillot, n° 551 de la section C du plan cadastral, contenant 29 ares; mise à prix, à raison de 70 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle... 369 f.

2^o LOT.

Un autre morceau de pré, dans la Basse-Prairie-Demion, joignant à l'est M. Mercereau, à l'ouest un chemin, au nord Urbain Marchais, n° 503 de la section A du plan cadastral, contenant 33 ares; mise à prix, à raison de 70 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle... 420 »

3^o LOT.

Un autre morceau de pré, dans la Bosse-Prairie-Demion, joignant au levant la dame veuve Dufour, au sud un chemin, à l'ouest et au nord Cirot, n° 481 de la section A du plan cadastral, contenant 16 ares 50 centiares; mise à prix, à raison de 70 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle... 210 »

4^e LOT.

Un morceau de terre labourable, situé au canton de la Boire-Maupoint ou de la Despeignerie, joignant au levant le sieur Félix Leroy, au sud Charles Dabon et le mur du Cimetière, à l'ouest le petit communal et au nord le chemin de la Boire-Maupoint, n° 588 de la section D du plan, contenant 35 ares 50 centia-

Report. 999 f.
res ; la mise à prix, à raison de 260 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle, 1,678 »
5^e LOT.

Le quart à prendre vers levant dans un morceau de terre, situé au canton des Hauts-Ports ; cette portion joignant au levant M. Egret-teau-Nivelle, au nord le chemin du Vieil-Authion, à l'ouest le lot ci-après, au sud un chemin d'exploitation, dit la Haute-Route du Champillons aux Champs-Bouts et contenant 22 ares y compris la moitié du chemin dit la Haute-Route, et le fossé nord qui sépare du chemin du Vieil-Authion ; mise à prix, à raison de 175 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle. 700 »

Et en outre à la charge du service du quart d'une rente perpétuelle de 24 décalitres de blé-froment.

6^e LOT.
Un autre quart du même morceau de terre, à prendre immédiatement à la suite du précédent, joignant à l'ouest le lot ci-après, au nord le chemin du Vieil-Authion avec fossé de ce côté, au sud le chemin de la Haute-Route, contenant 22 ares y compris le fossé et la moitié du chemin de la Haute-Route ; mise à prix, à raison de 175 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle. 700 »

Et en outre à la charge du service du quart d'une rente perpétuelle de 24 décalitres de blé-froment.

7^e LOT.
Un autre quart du même morceau de terre, à prendre immédiatement à la suite du précédent, joignant à l'ouest le lot ci-après, au nord le chemin du Vieil-Authion, au sud le chemin de la Haute-Route, contenant 22 ares y compris le fossé du côté du nord et la moitié du chemin de la Haute-Route ; mise à prix, à raison de 175 francs par chaque fraction de 5 ares 50 centiares de la contenance réelle. 700 »

8^e LOT.
Le dernier quart du même morceau de terre, à prendre à la suite du précédent, joignant à l'ouest Pierre Lebled, au nord le chemin du Vieil-Authion, au sud le chemin de la Haute-Route, contenant 22 ares y compris la moitié du chemin de la Haute-Route et le fossé du côté du nord ; mise à prix, à raison de 175 francs les 5 ares 50 centiares. 700 »

9^e LOT.
Une maison d'habitation, construite en pierres et couverte en ardoises, composée de 4 chambres dont 3 à feu au rez-de-chaussée, deux greniers, celliers ou caves ; au nord-ouest de cette maison, un hangar sur piliers, un cellier et une écurie ; une cour, des issues, avec terre en jardin, et ouche sur laquelle existent

A reporter. 5,477 »

Report. 5,477 »
plusieurs rangées de ceps de vigne et des arbres à fruits ; le tout se tenant, d'une contenance de 61 ares 70 centiares, et situé au bourg de Saint-Clément-des-levées, sur le chemin de grande communication de St-Clément à Longué, joignant à l'est Despeigne et Dabon, au sud ce dernier, au nord Marie Normand ; mise à prix. 8,000 »

Et en outre à la charge du service d'une rente perpétuelle de 75 centimes payable chaque année.

Total des mises à prix. . . 13,477 »
Tous ces immeubles sont situés commune de Saint-Clément-des-Levées.

S'adresser pour les renseignements : 1^o A M^e GUERIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées, dépositaire du cahier des charges et conditions de la vente ;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente, rue de la Petite-Douve, n^o 10, à Saumur.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 9 janvier 1856.
BEAUREPAIRE,
avoué-licencié.

(22)

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur.

D'un exploit de DIXMIER, huissier à Saumur, en date du huit janvier mil huit cent cinquante-six, enregistré,

Il appert que la dame Céleste Marquis, veuve en premières nocces du sieur Urbain Perrochon, et épouse en secondes nocces du sieur Pierre Saucède, boulanger, avec lequel elle demeure à Saumur, quartier de la Croix-Verte, a formé, tant contre ledit sieur Saucède, son mari, que contre M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, au nom et comme syndic de sa faillite, sa demande en séparation de biens, et que M^e Coulbault, avoué au Tribunal de Saumur, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

COULBAULT.
Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COQUIN.
Les créanciers de la faillite du sieur Alexandre Coquin, voiturier par terre, demeurant commune de Coron, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le vendredi 11 janvier présent mois, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'anjon.

Le Greffier du Tribunal,
(24) A. DUDOUET.

A VENDRE
La FERME de la GUINAIRIE, Située commune de Vivy, et par extension sur celle d'Allonnes.
S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (25)

VOITURE
DE SAUMUR A ANGERS,
d'Angers à Saumur,
Partant tous les jours : de Saumur à 7 heures du matin ;
D'Angers à 4 heures du soir.
Trajet en 4 heures.
Bureau, à Saumur, hôtel de Londres, chez M. SERGÉ ; à Angers, chez MM. BERTIN, près le Pont. (26)

A LOUER PRÉSENTEMENT
MAISON,
64, Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER.

A LOUER
Présentement
MAISON, occupée par M. Delouche, place Saint-Michel, vue sur le Quai.
S'adresser à M. CHUDEAU père. (40)

A VENDRE
Un bon CORNET à pistons.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
A des conditions très-avantageuses,
Un MAGASIN DE LIBRAIRIE, Papeterie et Cabinet de Lecture, bien achalandé, ayant une bonne et nombreuse clientèle, situé dans un chef-lieu d'arrondissement du département de Maine-et-Loire.
S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur. (411)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Un MAISON, à l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (729)

MAISON,
Occupée par M. COUTARD,
A LOUER pour la Saint-Jean 1856.
Cette maison a une entrée rue de la Petite-Douve et une autre rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} veuve BASTIEN, rue du Portail-Louis. (667)

On désire un APPRENTI GANTIER.
S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

Découverte incomparable par sa vertu.
EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX
De CHALMIN, chimiste.
Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. (292)
Saumur, P. GODET, imprimeur.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX
ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE,
Autorisée par ordonnance des 1^{er} septembre 1819 et 6 avril 1848.
Extrait du *Moniteur universel* du 9 novembre 1853.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 8 novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.
Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à quatre milliards quarante-et-un millions, déduction faite des risques éteints ou annulés.
Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cinquante mille sept assurés, pour dommages d'incendie, la somme de cinquante-huit millions trois cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-sept francs vingt-six centimes.
Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec la promptitude et la loyauté qui lui ont toujours valu la confiance publique, la Compagnie française du Phénix possède un fonds de réserve qui, au 30 juin 1855, était de trois millions cent huit mille sept cent seize francs soixante-dix-huit centimes, savoir :

| | | |
|---|--------------|----------------|
| Primes réservées pour les risques courants. | 1,108,716 78 | } 3,108,716 78 |
| Réserve sociale. | 2,000,000 » | |

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} juillet 1855 au 30 juin 1856 et années suivantes, dont le montant s'élève à plus de 18,000,000 fr.
Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1855, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie, contre les dégâts de la foudre et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage ; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. — Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. — Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, Agent de la Compagnie, à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (27)

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÉS
Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.
L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriés, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.
L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriés, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 434 ; à Angers, Clot aîné, marchand de comestibles ; Beaufort, Moussu, ph. ; Doné-la-Fontaine, PELTIER, ph. ; Saumur, BRIÈRE, ph. ; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (23)